

29 janvier 2013

13.112

Motion du groupe libéral-radical**Pour une nouvelle fiscalité des frontaliers et une valorisation des travailleurs neuchâtelois**

Le nombre d'emplois occupés par des travailleurs et travailleuses frontaliers dans l'économie neuchâteloise préoccupe à plusieurs titres le groupe libéral-radical.

En effet, ces emplois qui ont connus une progression très importante ces dernières années sont source d'inquiétude dans les domaines de la fiscalité, de l'emploi et du développement de notre canton.

La fiscalité

La Suisse se voit attaquée de toutes parts en ce qui concerne sa fiscalité et plus particulièrement par le gouvernement français qui a dernièrement unilatéralement supprimé certains avantages pour les français résidant en Suisse et aux bénéficiaires de forfaits fiscaux. C'est pourquoi, le groupe libéral-radical estime que le statut fiscal des frontaliers n'est peut-être plus en adéquation avec l'économie neuchâteloise.

En Suisse, il existe actuellement deux systèmes de taxation pour les frontaliers: l'imposition à la source ou la rétrocession d'impôts par un Etat étranger. Le principe d'imposition veut que les personnes domiciliées à l'étranger mais exerçant une activité lucrative en Suisse soient taxées à la source. Toutefois, le canton de Neuchâtel fait exception avec quelques autres cantons frontaliers pour être partie à l'accord franco-suisse de 1983 sur le traitement fiscal des frontaliers. Cette convention implique une imposition par le pays de domicile avec une rétrocession de 4,5% de la masse salariale brute déclarée par les employeurs.

Emploi – social et développement du canton

Le canton de Neuchâtel vit le paradoxe d'être un canton qui crée le plus de nouvelles places de travail tout en ayant le taux de chômage le plus élevé en Suisse. Alors que nous mettons d'importants moyens dans la formation, la recherche, dans l'implantation de nouvelles entreprises et dans l'attractivité fiscale des entreprises, le chômage, et plus particulièrement celui chez les jeunes, demeure à un niveau nettement supérieur à la moyenne Suisse et ceci en parfaite contradiction avec le marché du travail. Existerait-il un taux de chômage incompressible plus élevé à Neuchâtel qu'ailleurs?

Ce fort taux de chômage mis en relation avec l'aide sociale est également une source de préoccupation de nos autorités en ce qui concerne le redressement des finances publiques. En effet, en lieu et place d'investir dans des projets novateurs et porteurs qui devraient contribuer au développement de notre canton, nous nous voyons contraint d'allouer ces montants au paiement des charges toujours plus importantes dans le domaine du social.

Compte tenu de ces constats, le groupe libéral-radical fait la demande au Conseil d'Etat:

- d'étudier la faisabilité et l'impact qu'aurait une imposition des frontaliers à la source, ceci impliquant bien entendu une dénonciation de l'accord franco-suisse de 1983. Cette étude devrait notamment tenir compte de la péréquation financière fédérale, de l'impact sur le chômage, de l'économie et des finances publiques du canton.
- d'évaluer nos systèmes de formation et de placement mis en relation avec le tissu économique cantonal et la structure de notre chômage et le cas échéant de les adapter.

L'urgence est demandée.

Signataires: J.-B. Wälti, Ph. Haeberli, O. Haussener, C. Guinand et Ch. Häsler.